



# Contenu du dossier d'inscription

## DOCUMENTS À REMETTRE COMPLÉTÉS ET SIGNÉS LE JOUR DE L'INSCRIPTION

- Fonctionnement de l'école
- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Droit à l'image
- Autorisations de sortie
- Consentement éclairé des responsables légaux
- Consentement éclairé de l'apprenant
- Période d'essai
- Frais de scolarité
- Adhésion à l'association
- Autorisation de prélèvement (si vous choisissez ce mode de paiement)

## DOCUMENTS À JOINDRE POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

- Certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent

## DOCUMENTS À JOINDRE DANS TOUS LES CAS

- Certificat d'assurance responsabilité civile valable pour l'année en cours
- Photocopie du livret de famille
- Pages du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires ou certificats de vaccinations obligatoires
- 2 chèques correspondant à la période d'essai et à l'adhésion à l'association
- RIB du ou des responsables prenant en charge les frais de scolarité (si vous choisissez ce mode de paiement)

## DOCUMENTS À CONSERVER

- Consentement éclairé
- Fonctionnement de l'école
- Période d'essai
- Frais de scolarité

# Fonctionnement de l'école

EXEMPLAIRE À L'INTENTION DE LA FAMILLE

**Chaque famille inscrivant ses enfants à l'École À l'Ère Libre s'engage à respecter et à soutenir son approche éducative.**

Les apprentissages autonomes et le fonctionnement démocratique détaillés ci-dessous forment les deux piliers constitutionnels de cette approche éducative. Cette philosophie étant particulièrement innovante, il est essentiel pour chaque famille de comprendre pleinement ce modèle avant de s'engager, et nous attendons des familles qui pourraient ressentir des doutes au cours de l'année, qu'elles adoptent un dialogue coopératif plutôt qu'une posture de confrontation.

## APPRENTISSAGE AUTONOME

À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

Un apprenant à l'École À l'Ère Libre pratique l'apprentissage auto-dirigé. Plus concrètement :

Il détermine librement ses objectifs d'éducation et réalise un apprentissage informel et autonome sans programme ni emploi du temps préétabli.

Nous partons du principe que l'être humain est naturellement curieux et que la motivation intrinsèque est le plus puissant moteur de l'individu. L'apprentissage est aussi naturel que la respiration, la pulsion d'apprendre est aussi forte que celle de manger ou boire, tant que nous y trouvons du sens, y prenons plaisir et avons de l'enthousiasme. C'est donc en laissant libre cours à la curiosité naturelle et la soif d'apprendre, avec des adultes en posture de "facilitateurs" plutôt que de "sachants", que nous pouvons accompagner les enfants dans la réalisation de leur plein potentiel.

Dans ce cadre, un statut égal est donné à tous les domaines de connaissance. Toute activité en vaut autant qu'une autre, et à travers chaque initiative, nous considérons que l'enfant acquiert des méta-compétences utiles à une vie épanouie : indépendance, confiance en soi et prise d'initiative, questionnement et créativité, écoute, sens critique, ouverture à la diversité, respect de l'autre, capacité à travailler en équipe, ...

Il peut se consacrer à ses centres d'intérêt sans limite de temps.

Ces centres d'intérêt peuvent inclure « ne rien faire de particulier », « jouer aux jeux vidéo » et « converser avec les uns et les autres ». Nous accordons une totale confiance en la capacité d'autorégulation de chaque individu, et il leur revient la responsabilité de choisir comment ils utilisent leur temps. Nous partons du principe qu'un individu apprend tout le temps des choses utiles à sa vie, et que de chercher à transmettre un savoir contre la volonté d'une personne s'avère bien souvent inutile, voire contre-productif.

Il s'auto-évalue.

La performance de l'enfant sur les activités qu'il entreprend n'est pas évaluée par d'autres, sauf s'il en fait la demande. Évaluer reviendrait à juger sur des objectifs et des critères choisis par d'autres. On peut aisément douter de la pertinence d'évaluer un parcours d'éducation à 100 % individualisé. Nous partons de l'hypothèse qu'un individu reçoit naturellement les retours dont il a besoin pour lui donner une indication sur les prochaines étapes lui permettant de progresser dans son domaine.

L'École A l'Ère Libre accueillant des enfants de 3 à 16 ans, l'intégration des plus jeunes membres est conditionnée à leur capacité à être un minimum autonomes (propreté acquise, prise de repas autonome...) et à comprendre et respecter les règles de base.

## LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

Tous les membres de l'école (étudiants et membres du personnel) sont soumis à des règles et des obligations établies par le vote à la majorité absolue. Toutes les décisions concernant le collectif se font par un système de démocratie directe et de commissions représentatives. Deux organes principaux forment le socle de cette démocratie : le Conseil d'École et le Cercle de Paix.

### Le Conseil d'École

Au sein de l'École A l'Ère Libre, les élèves et le personnel représentent l'ensemble des membres actifs de l'école, c'est-à-dire les personnes qui vivent au quotidien l'école. Le Conseil d'École réunit l'ensemble des membres actifs. C'est un organe dont la vocation est de prendre les décisions concernant le fonctionnement et la gestion de l'école au quotidien. Il s'occupe de la gestion financière, administrative, pédagogique et du vivre ensemble. Les décisions sont prises par consentement. Chacun des membres actifs représente une voix délibérative et un vote, quel que soit son âge. Le pouvoir de gestion de l'école appartient à chacun des membres de l'école et nous accordons toute notre confiance à ce collectif pour l'usage qu'il en fait. Le conseil d'École est organisé deux fois par semaine.

### Le Cercle de Paix

Il est mandaté par le Conseil d'École pour réguler les conflits inhérents à la vie en collectivité. Ce conseil se compose d'une sélection multi-âges de membres actifs selon un système de rotation. Il est représentatif des différents membres de l'école et effectue son travail en toute transparence.

Le Cercle de Paix est un espace de parole et de médiation qui a pour objectif de clarifier des faits, déterminer les règles transgressées, de permettre à chacun d'exprimer ses ressentis et ses besoins, d'y apporter les mesures et solutions adéquates en lien avec les faits. Il administre réparations et sanctions à la mesure des transgressions commises. Il peut s'agir d'un simple rappel de la règle. Selon la gravité des faits, cela peut aller jusqu'à une suspension temporaire. Plusieurs suspensions peuvent amener à une exclusion définitive. Les décisions de suspensions et d'exclusions sont prises très au sérieux et font l'objet d'un débat impliquant tous les membres actifs de l'école.

Le Cercle de Paix se réunit en fonction des demandes et des besoins. Un créneau quotidien lui est réservé.

L'atmosphère de liberté, respect, justice et confiance, qui est au cœur de la culture de l'école, est un objet de grande vigilance, et nous attendons de chaque membre qu'il/elle assume sa part de responsabilité pour protéger cette atmosphère, notamment par sa participation au Cercle de Paix et ses procédures formelles de traitement des transgressions du règlement.

Chaque membre a l'obligation de respecter le règlement intérieur.

Ce que les étudiants font à l'école, ce qu'ils disent et les transgressions qu'ils commettent relèvent de leur vie privée et nous ne discuterons de la vie scolaire des apprenants qu'avec leur consentement. Ce respect de leur vie privée est essentiel à la pratique d'une vie à 100% libre et responsable. Par contre, les parents seront impliqués systématiquement dans les processus de suspension, car ils sont évidemment concernés à ce stade, pour des questions de responsabilité légale.

### ENGAGEMENT FINANCIER

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire. Si la famille souhaite ou est contrainte de se désengager du projet en cours d'année, elle s'engage à payer les frais de scolarité du mois en cours.

En cas de radiation de l'apprenant en cours d'année sur décision du Conseil d'École, l'engagement est rompu et nous procéderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'apprenant aura passé à l'école.

Une résiliation sans frais est possible en cas de force majeure ou pour motif légitime et impérieux (déménagement, état de santé, etc.), sous réserve de la fourniture de justificatifs.

### LES DIPLÔMES

Il relève de la responsabilité de chaque apprenant de s'engager dans le parcours éducatif de son choix, diplômant ou non. Nous aiderons les membres de l'école à se préparer au brevet ou au bac s'ils agissent par motivation intrinsèque et s'engagent personnellement dans cette voie.

Le diplôme est une option parmi d'autres, et pour ceux qui optent pour un autre parcours, l'équipe encadrante sera à leur disposition pour les aider à atteindre leurs objectifs personnels, quels qu'ils soient.



À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle



## POLITIQUE DE PRÉSENCE ET DE SORTIES

### Préambule

L'École A l'Ère Libre est une école innovante. Ce n'est pas un simple centre de ressources, un centre de loisirs, ou une ludothèque.

Nous y apprenons à être responsable de faire librement des choix qui nous sont propres et à s'assurer qu'autrui puisse en faire autant.

Identifier, développer ses motivations intrinsèques, faire grandir sa confiance en soi et en l'autre, savoir prendre des initiatives, accepter de se tromper et rebondir, établir des relations saines et bienveillantes est le fruit du temps.

C'est pourquoi l'assiduité est une notion fondamentale dans notre approche éducative et notre fonctionnement collectif. Un individu qui ne saura respecter ces règles verra sa place au sein de l'école remise en question.

### Temps de présence minimum

Chaque membre doit être présent à l'école un minimum de 6 heures par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'École A l'Ère Libre est ouverte pendant les périodes scolaires de la zone C, mais aussi la première semaine des vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Pâques, ainsi que tout le mois de juillet. Le fonctionnement de l'école est un peu modifié en période de vacances (ouverture aux personnes extérieures, organisation d'ateliers variés, etc.) et la présence de l'étudiant est facultative.

### Heure d'arrivée

L'arrivée des membres de l'école se fait entre 9h et 10h.

À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

### Sorties indépendantes

Une fois que les membres ont inscrit leur nom sur le registre de présence en début de journée, ceux de plus de 14 ans autorisés par leurs responsables légaux, et certifiés par l'équipe encadrante, peuvent sortir autant qu'ils le souhaitent, à condition d'être joignable par téléphone. Ils indiqueront, sur le registre des sorties autonomes, leurs nom, prénom, heure de départ et heure de retour estimée ainsi que le numéro du téléphone portable joignable en permanence.

Le temps en dehors des murs de l'école est pris en compte dans les 6 heures de présence.

### Retards et absences

- Une arrivée passée 10h est considérée comme un retard.
- Une présence journalière de 3 à 6h est considérée comme une absence partielle.
- Une présence journalière inférieure à 3h est considérée comme une absence totale.

### Dérogation au devoir d'assiduité

Pour obtenir une dérogation au devoir d'assiduité, l'apprenant doit présenter une demande, soutenue par ses responsables légaux, au Conseil d'École.

Cette demande peut, par exemple, être motivée par la volonté de poursuivre des activités en lien avec les apprentissages du membre, des stages, qui se déroulent en milieu de journée.

## **Justifications possibles des retards et absences**

### Retards justifiés

Un retard est justifié si et seulement si :

- Le retard est dû à un problème extérieur indépendant de la volonté du membre (ex : panne de voiture). Pour être justifié, ce type de retard doit être notifié avant 10h au Responsable Présence.
- Le retard est dû à un rendez-vous médical ou en lien avec les apprentissages de l'apprenant. Pour être justifié, ce type de retard doit être notifié au plus tard la veille au Responsable Présence.

### Absences justifiées

Une absence est justifiable uniquement dans les cas et conditions suivants :

- Absence due à une activité en lien avec les apprentissages de l'apprenant. Pour obtenir une justification d'absence, le membre doit présenter une demande, soutenue par ses parents, au Conseil d'École.
- Absence pour maladie.

Durant l'année, l'école tolère un total de 15 jours d'absence pour maladie sans justificatif, dès lors qu'ils ont été signalés par un responsable légal au Responsable Présence.

Toutefois, une absence pour maladie de plus de 3 jours consécutifs doit être justifiée par un certificat médical.

Au-delà des 15 jours d'absence sans justificatif, toute journée d'absence supplémentaire pour maladie devra être justifiée d'un certificat médical, sans quoi, elle sera considérée comme non-justifiée.

### Absence pour voyage personnel

Durant l'année, l'école tolère un total de 15 jours d'absence pour les voyages personnels (hors voyage scolaire et vacances scolaires), dès lors qu'ils ont été signalés par un responsable légal au Responsable Présence, au minimum 1 semaine à l'avance.

Au-delà des 15 jours d'absence sans justificatif, toute absence pour voyage doit être d'abord acceptée par le Conseil d'École afin d'être considéré comme justifiée.

### Conséquences d'une accumulation de retard ou d'absences injustifiées

En fonction du nombre de retards ou d'absences injustifiées, le membre atteint des paliers allant du simple rappel cordial à l'exclusion définitive.

Le . . .

Nom-s et signature-s responsable-s



Nom et signature apprenant



À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

# Fonctionnement de l'école

## EXEMPLAIRE À L'INTENTION DE LA FAMILLE

**Chaque famille inscrivant ses enfants à l'École À l'Ère Libre s'engage à respecter et à soutenir son approche éducative.**

Les apprentissages autonomes et le fonctionnement démocratique détaillés ci-dessous forment les deux piliers constitutionnels de cette approche éducative. Cette philosophie étant particulièrement innovante, il est essentiel pour chaque famille de comprendre pleinement ce modèle avant de s'engager, et nous attendons des familles qui pourraient ressentir des doutes au cours de l'année, qu'elles adoptent un dialogue coopératif plutôt qu'une posture de confrontation.

### APPRENTISSAGE AUTONOME

À l'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

Un apprenant à l'École À l'Ère Libre pratique l'apprentissage auto-dirigé. Plus concrètement :

Il détermine librement ses objectifs d'éducation et réalise un apprentissage informel et autonome sans programme ni emploi du temps préétabli.

Nous partons du principe que l'être humain est naturellement curieux et que la motivation intrinsèque est le plus puissant moteur de l'individu. L'apprentissage est aussi naturel que la respiration, la pulsion d'apprendre est aussi forte que celle de manger ou boire, tant que nous y trouvons du sens, y prenons plaisir et avons de l'enthousiasme. C'est donc en laissant libre cours à la curiosité naturelle et la soif d'apprendre, avec des adultes en posture de "facilitateurs" plutôt que de "sachants", que nous pouvons accompagner les enfants dans la réalisation de leur plein potentiel.

Dans ce cadre, un statut égal est donné à tous les domaines de connaissance. Toute activité en vaut autant qu'une autre, et à travers chaque initiative, nous considérons que l'enfant acquiert des méta-compétences utiles à une vie épanouie : indépendance, confiance en soi et prise d'initiative, questionnement et créativité, écoute, sens critique, ouverture à la diversité, respect de l'autre, capacité à travailler en équipe, ...

Il peut se consacrer à ses centres d'intérêt sans limite de temps.

Ces centres d'intérêt peuvent inclure « ne rien faire de particulier », « jouer aux jeux vidéo » et « converser avec les uns et les autres ». Nous accordons une totale confiance en la capacité d'autorégulation de chaque individu, et il leur revient la responsabilité de choisir comment ils utilisent leur temps. Nous partons du principe qu'un individu apprend tout le temps des choses utiles à sa vie, et que de chercher à transmettre un savoir contre la volonté d'une personne s'avère bien souvent inutile, voire contre-productif.



Il s'auto-évalue.

La performance de l'enfant sur les activités qu'il entreprend n'est pas évaluée par d'autres, sauf s'il en fait la demande. Évaluer reviendrait à juger sur des objectifs et des critères choisis par d'autres. On peut aisément douter de la pertinence d'évaluer un parcours d'éducation à 100 % individualisé. Nous partons de l'hypothèse qu'un individu reçoit naturellement les retours dont il a besoin pour lui donner une indication sur les prochaines étapes lui permettant de progresser dans son domaine.

L'École A l'Ère Libre accueillant des enfants de 3 à 16 ans, l'intégration des plus jeunes membres est conditionnée à leur capacité à être un minimum autonomes (propreté acquise, prise de repas autonome...) et à comprendre et respecter les règles de base.

## LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

Tous les membres de l'école (étudiants et membres du personnel) sont soumis à des règles et des obligations établies par le vote à la majorité absolue. Toutes les décisions concernant le collectif se font par un système de démocratie directe et de commissions représentatives. Deux organes principaux forment le socle de cette démocratie : le Conseil d'École et le Cercle de Paix.

### Le Conseil d'École

Au sein de l'École A l'Ère Libre, les élèves et le personnel représentent l'ensemble des membres actifs de l'école, c'est-à-dire les personnes qui vivent au quotidien l'école. Le Conseil d'École réunit l'ensemble des membres actifs. C'est un organe dont la vocation est de prendre les décisions concernant le fonctionnement et la gestion de l'école au quotidien. Il s'occupe de la gestion financière, administrative, pédagogique et du vivre ensemble. Les décisions sont prises par consentement. Chacun des membres actifs représente une voix délibérative et un vote, quel que soit son âge. Le pouvoir de gestion de l'école appartient à chacun des membres de l'école et nous accordons toute notre confiance à ce collectif pour l'usage qu'il en fait. Le conseil d'École est organisé deux fois par semaine.

### Le Cercle de Paix

Il est mandaté par le Conseil d'École pour réguler les conflits inhérents à la vie en collectivité. Ce conseil se compose d'une sélection multi-âges de membres actifs selon un système de rotation. Il est représentatif des différents membres de l'école et effectue son travail en toute transparence.

Le Cercle de Paix est un espace de parole et de médiation qui a pour objectif de clarifier des faits, déterminer les règles transgressées, de permettre à chacun d'exprimer ses ressentis et ses besoins, d'y apporter les mesures et solutions adéquates en lien avec les faits. Il administre réparations et sanctions à la mesure des transgressions commises. Il peut s'agir d'un simple rappel de la règle. Selon la gravité des faits, cela peut aller jusqu'à une suspension temporaire. Plusieurs suspensions peuvent amener à une exclusion définitive. Les décisions de suspensions et d'exclusions sont prises très au sérieux et font l'objet d'un débat impliquant tous les membres actifs de l'école.

Le Cercle de Paix se réunit en fonction des demandes et des besoins. Un créneau quotidien lui est réservé.

L'atmosphère de liberté, respect, justice et confiance, qui est au cœur de la culture de l'école, est un objet de grande vigilance, et nous attendons de chaque membre qu'il/elle assume sa part de responsabilité pour protéger cette atmosphère, notamment par sa participation au Cercle de Paix et ses procédures formelles de traitement des transgressions du règlement.

Chaque membre a l'obligation de respecter le règlement intérieur.

Ce que les étudiants font à l'école, ce qu'ils disent et les transgressions qu'ils commettent relèvent de leur vie privée et nous ne discuterons de la vie scolaire des apprenants qu'avec leur consentement. Ce respect de leur vie privée est essentiel à la pratique d'une vie à 100% libre et responsable. Par contre, les parents seront impliqués systématiquement dans les processus de suspension, car ils sont évidemment concernés à ce stade, pour des questions de responsabilité légale.

### ENGAGEMENT FINANCIER

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire. Si la famille souhaite ou est contrainte de se désengager du projet en cours d'année, elle s'engage à payer les frais de scolarité du mois en cours.

En cas de radiation de l'apprenant en cours d'année sur décision du Conseil d'École, l'engagement est rompu et nous procéderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'apprenant aura passé à l'école.

Une résiliation sans frais est possible en cas de force majeure ou pour motif légitime et impérieux (déménagement, état de santé, etc.), sous réserve de la fourniture de justificatifs.

### LES DIPLÔMES

Il relève de la responsabilité de chaque apprenant de s'engager dans le parcours éducatif de son choix, diplômant ou non. Nous aiderons les membres de l'école à se préparer au brevet ou au bac s'ils agissent par motivation intrinsèque et s'engagent personnellement dans cette voie.

Le diplôme est une option parmi d'autres, et pour ceux qui optent pour un autre parcours, l'équipe encadrante sera à leur disposition pour les aider à atteindre leurs objectifs personnels, quels qu'ils soient.



À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

## POLITIQUE DE PRÉSENCE ET DE SORTIES

### Préambule

L'École A l'Ère Libre est une école innovante. Ce n'est pas un simple centre de ressources, un centre de loisirs, ou une ludothèque.

Nous y apprenons à être responsable de faire librement des choix qui nous sont propres et à s'assurer qu'autrui puisse en faire autant.

Identifier, développer ses motivations intrinsèques, faire grandir sa confiance en soi et en l'autre, savoir prendre des initiatives, accepter de se tromper et rebondir, établir des relations saines et bienveillantes est le fruit du temps.

C'est pourquoi l'assiduité est une notion fondamentale dans notre approche éducative et notre fonctionnement collectif. Un individu qui ne saura respecter ces règles verra sa place au sein de l'école remise en question.

### Temps de présence minimum

Chaque membre doit être présent à l'école un minimum de 6 heures par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'École A l'Ère Libre est ouverte pendant les périodes scolaires de la zone C, mais aussi la première semaine des vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Pâques, ainsi que tout le mois de juillet. Le fonctionnement de l'école est un peu modifié en période de vacances (ouverture aux personnes extérieures, organisation d'ateliers variés, etc.) et la présence de l'étudiant est facultative.

### Heure d'arrivée

L'arrivée des membres de l'école se fait entre 9h et 10h.

À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle

### Sorties indépendantes

Une fois que les membres ont inscrit leur nom sur le registre de présence en début de journée, ceux de plus de 14 ans autorisés par leurs responsables légaux, et certifiés par l'équipe encadrante, peuvent sortir autant qu'ils le souhaitent, à condition d'être joignable par téléphone. Ils indiqueront, sur le registre des sorties autonomes, leurs nom, prénom, heure de départ et heure de retour estimée ainsi que le numéro du téléphone portable joignable en permanence.

Le temps en dehors des murs de l'école est pris en compte dans les 6 heures de présence.

### Retards et absences

- Une arrivée passée 10h est considérée comme un retard.
- Une présence journalière de 3 à 6h est considérée comme une absence partielle.
- Une présence journalière inférieure à 3h est considérée comme une absence totale.

### Dérogation au devoir d'assiduité

Pour obtenir une dérogation au devoir d'assiduité, l'apprenant doit présenter une demande, soutenue par ses responsables légaux, au Conseil d'École.

Cette demande peut, par exemple, être motivée par la volonté de poursuivre des activités en lien avec les apprentissages du membre, des stages, qui se déroulent en milieu de journée.

## **Justifications possibles des retards et absences**

### Retards justifiés

Un retard est justifié si et seulement si :

- Le retard est dû à un problème extérieur indépendant de la volonté du membre (ex : panne de voiture). Pour être justifié, ce type de retard doit être notifié avant 10h au Responsable Présence.
- Le retard est dû à un rendez-vous médical ou en lien avec les apprentissages de l'apprenant. Pour être justifié, ce type de retard doit être notifié au plus tard la veille au Responsable Présence.

### Absences justifiées

Une absence est justifiable uniquement dans les cas et conditions suivants :

- Absence due à une activité en lien avec les apprentissages de l'apprenant. Pour obtenir une justification d'absence, le membre doit présenter une demande, soutenue par ses parents, au Conseil d'École.
- Absence pour maladie.

Durant l'année, l'école tolère un total de 15 jours d'absence pour maladie sans justificatif, dès lors qu'ils ont été signalés par un responsable légal au Responsable Présence.

Toutefois, une absence pour maladie de plus de 3 jours consécutifs doit être justifiée par un certificat médical.

Au-delà des 15 jours d'absence sans justificatif, toute journée d'absence supplémentaire pour maladie devra être justifiée d'un certificat médical, sans quoi, elle sera considérée comme non-justifiée.

### Absence pour voyage personnel

Durant l'année, l'école tolère un total de 15 jours d'absence pour les voyages personnels (hors voyage scolaire et vacances scolaires), dès lors qu'ils ont été signalés par un responsable légal au Responsable Présence, au minimum 1 semaine à l'avance.

Au-delà des 15 jours d'absence sans justificatif, toute absence pour voyage doit être d'abord acceptée par le Conseil d'École afin d'être considéré comme justifiée.

### Conséquences d'une accumulation de retard ou d'absences injustifiées

En fonction du nombre de retards ou d'absences injustifiées, le membre atteint des paliers allant du simple rappel cordial à l'exclusion définitive.





Le . . .

Nom-s et signature-s responsable-s

Nom et signature apprenant



À L'Ère Libre,  
École démocratique et permaculturelle